

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 17 décembre 2021

Présents : JF LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELLEPOIX, Y. LE CREFF, P. LE BALC'H, L. LE GUEN, A. LE FOLL, D. LE GUEN, M. DUEDAL, C. CHAVANON, F. PICHOURON

Arrivée de G. LAGADEC à 18h52

Absents: B. LE GUYADER procuration pour S. RUBEUS, P. LE GALL procuration pour Y. LE CREFF, G. LAGADEC procuration pour D. LE GUEN

Secrétaire de séance : F. PICHOURON

DM N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Compte 615221 :	+ 10 000.00 €
	Compte 615231 :	+ 5 000.00€
	Compte 6411 :	+ 8 000.00€
	Chapitre 023 :	-8000.00€
Recettes	Compte 70323 :	+ 7 000.00€
	Compte 742 :	+ 2000.00€
	Compte 6419 :	+ 6000.00€
TOTAL DEPENSES		+ 15 000.00 €
TOTAL RECETTES		+ 15 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Opération 177 (illuminations) :	+ 500.00 €
	Opération 125 : achat de matériel	+ 10 000.00 €
	Opération 175 : aménagement du Bourg	- 10 500.00 €

Recettes	1641 Emprunt	+ 8000.00€
	Chapitre 021	-8000.00€

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

✚ **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 728 500.00€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 182 125.00€ €, soit 25% de 728 500.00€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 141 rénovation mairie (2158) : 20 000.00€
- Opération 125 Acquisition de matériel divers (2188 et 21571) : 30 000.00€
- Opération 131 Travaux école (21312) : 20 000.00€
- Opération 155 Atelier communal (21318) : 10 000.00€

Soit un total de 80 000.00€

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

✚ **Convention territoriale globale**

Sur le territoire de Lannion - Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 3 enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021 et complété par un portrait de territoire élaboré par la CAF des Côtes d'Armor :

- L'animation de la vie sociale
- Les solutions innovantes en matière de logements
- L'accès aux droits et aux services

L'Analyse des Besoins Sociaux, en cours d'élaboration et pilotée par le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté, permettra d'identifier les enjeux sociaux du territoire et des pistes de travail pour la rédaction des schémas Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Accompagnement des Personnes âgées. La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion - Trégor Communauté avant le 31 décembre. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les maires du territoire et le Président

de LANNION-TREGOR Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention territoriale Globale (Projet de CTG en annexe).

VU la délibération 2021_0017 du Conseil communautaire de LANNION-TREGOR Communauté en date du 2 février 2021, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre LANNION - TREGOR Communauté et la CAF des Côtes d'Armor, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale,
- Autorise le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

✚ Achat d'un broyeur

La commune de LOGUIVY-PLOUGRAS a fait l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour un montant de 7960.00€ avec une reprise de l'ancien pour un montant de 3400.00€.

(Lors du CM de février le montant voté était celui indiqué sur le devis soit le prix du broyeur moins la reprise, or il convient de délibérer sur le prix réel du broyeur)

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette dépense.

Le Maire précise que cet achat est fait en mutualisation avec PLOUGRAS selon une répartition au prorata de la longueur de voirie soit 2/3 pour LOGUIVY/PLOUGRAS et 1/3 pour PLOUGRAS.

La commune de LOGUIVY-PLOUGRAS refacturera à PLOUGRAS sa part sur présentation d'un titre de recette et d'un certificat administratif.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide ce principe.

✚ Captures de chats

✚

Le conseil municipal propose de surveiller la situation et d'évaluer le degré de nuisances.

✚ Questions diverses

✚ Marche de contrat d'assurances

Les contrats d'assurance de la commune (pour tous les lots) arrivent à échéance le 31/12. Une publication avec mise en concurrence avec procédure restreinte a été effectuée. Seule GROUPAMA a répondu pour l'ensemble des lots pour un montant annuel de 23492.88€

Pour information, la commune a payé pour l'année 2021, 7154.68€ au titre de ses différents contrats d'assurance.

L'augmentation des tarifs est expliquée par Groupama par la forte sinistralité de la commune sur le dernier contrat (17 sinistres pour 40 470.00€ pour 919 habitants).

La commune ne pouvant pas supporter une telle charge financière, le conseil municipal à l'unanimité décide de déclarer l'offre de Groupama irrégulière dans la mesure où elle est inacceptable.

A ce titre, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une proposition de contrat de gré à gré auprès de l'assureur SMACL comme le prévoit le Code de la Commande Publique dans son article R21-22-JFLG fait le point sur les travaux du parking de l'école.

- ⊕ JFLG informe le CM que l'entreprise Cegelec qui est intervenue sur les problèmes de fuites au niveau du réseau d'assainissement. Il s'avère que des coudes ont été changés car de mauvaise qualité et responsables de ces fuites.
- ⊕ N. GRELLEPOIX informe que les travaux de placo ont commencé à la bibliothèque. Une réunion sera organisée avec les bénévoles de la bibliothèque afin de penser l'aménagement intérieur de la future bibliothèque.
- ⊕ S. RUBEUS après le relevé des radars informe que les vitesses moyennes ont baissé avec la mise en place de chicanes. D. LE GUEN relaie le fait que certains riverains déplorent que certains automobilistes accélèrent encore entre les deux chicanes.
- ⊕ N. GRELLEPOIX informe que les travaux de la chaufferie bois suivent leur cours.
- ⊕ Le Maire déplore à nouveau les incivilités croissantes à la mairie.
- ⊕ **Dispositif de cantine à 1€**

Suite à la réunion avec la commune de PLOUGRAS, les élus des deux communes se sont mis d'accord pour instaurer la tarification sociale pour leurs cantines scolaires.

Pour chaque repas servi et facturé à 1 euro, l'Etat aide financièrement les collectivités à hauteur de 3 euros.

Les tarifs seront établis au quotient familial suivant 3 tranches :

<=1250 = 1 euro

<=1500 = 2 euros

>1500 = 2.6 euros

Une attestation de quotient familial sera demandée aux familles. A défaut de transmission la collectivité appliquera le tarif plafond (QF>1500).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 3€ pour tout repas servi au prix maximum de 1€.
- Fixe les tarifs selon la grille tarifaire précisée ci-dessus.
- Autorise M. Le Maire à signer la convention triennale avec l'Etat.
- Autorise M. Le Maire à signer toute autre pièce relative à cette affaire

✚ Mutualisation

Le Maire informe que dans le cadre de la mutualisation vu le trop grand nombre de jours dus par PLOUGRAS il semble trop compliqué que le personnel soit mutualisé.

Il est proposé que le matériel soit mutualisé et les acquisitions également.

Ponctuellement les agents de l'une et l'autre commune pourront intervenir sur des gros chantiers.

- ✚ A. LE FOLL informe que le PLU n'est plus en ligne.
- ✚ D. LE GUEN informe le CM que la serrure de la porte intérieure de la sacristie a été endommagée par les pompiers. Le STM réparera



Le Maire,

Jean-François LE GALL

